

dans l'eau. Un cri général se fit entendre; avant qu'il eût atteint la moitié de la distance, vingt bateaux armés le poursuivaient rapidement. Le digne cheval fendait l'eau du Delaware; son maître l'éperonnait dans un double intérêt, pendant que les balles sifflaient autour d'eux. La marée descendait, et quand le maraudeur eût atteint la rive du Jersey, il se trouva vis-à-vis l'entrée de la vieille rue du Marché. En touchant le sol, il se retourna, prit un pistolet, et après avoir ajusté délibérément, il tira sur le premier canot. Un homme tomba par dessus le bord, et s'enfonça dans l'eau pour ne plus reparaitre; puis le maraudeur se perdit dans les bois.

Furieux, harassés, les anglais jetèrent un regard de désappointement, jurèrent, et gagnèrent la rive Pennsylvanienne, bien persuadés que si ce n'était pas la haine, c'était au moins un de ses principaux agents.

Des exploits de cette espèce étaient si fréquents de la part de ces hommes, qu'on ne pourrait en aucune manière condamner l'expression du désappointement de ceux qui les poursuivaient. Le danger personnel leur paraissait tout-à-fait étranger. Le pillage, mais sur les anglais seuls, était leur unique but, avec la futile ambition d'inspirer cette croyance superstitieuse à leurs ennemis. Tantôt ils étaient à Philadelphie, vêtus du costume anglais; tantôt ils soulageaient les malheurs de leurs amis à Vallée-Forge.



LE PATRIOTE CANADIEN.

BURKINGTON, VT.

MERCREDI SOIR, 29 JANVIER 1840.

DES COLONIES.

Toutes les Colonies n'ont pas eu une même origine. Les premières durent leur naissance à l'inquiétude de quelques hordes de barbares, qui après avoir long-temps erré dans des contrées désertes, se fixaient enfin par lassitude dans un pays où ils formaient une nation. D'autres peuples chassés de leur territoire par un ennemi puissant, ou attirés par quelque hasard dans un sol préférable à celui de leurs pères, se transplantèrent sous un nouveau ciel, et y partagèrent les terres avec les premiers habitants de ce climat étranger. L'excès de la population, l'horreur de la tyrannie, des factions, des révolutions, déterminèrent des citoyens à quitter leur patrie, pour aller bâtir ailleurs de nouvelles cités. L'esprit de conquête fit établir une partie des soldats vainqueurs dans des états subjugués pour s'en assurer la propriété. Aucune de ces colonies n'eut pour but le commerce. Celles même que fondèrent Tyr, Carthage, Marseille, républiques commerçantes, n'étaient que des retraites nécessaires sur des côtes barbares, et des entrepôts, où les vaisseaux partis de différents ports, et fatigués d'une longue navigation, faisaient réciproquement leur échange.

La conquête de l'Amérique a donné l'idée d'une nouvelle espèce d'établissement, qui a pour base l'agriculture et le commerce. Les gouvernements, fondateurs de ces colonies, ont voulu que ceux de leurs sujets qu'ils y transporteraient, ne pussent consommer que les marchandises que leur fournissait la métropole; ne pussent vendre qu'à la métropole les productions des terres. Cette double obligation destinée aux colonies a paru de droit naturel à toutes les nations. Elles auraient dû, au moins, avec cet affreux système, regarder la communication exclusive avec leurs colonies, comme un dédommagement excessif des dépenses faites pour les former, à faire pour les avoir, les conserver, et les exempter d'impôts, de taxes directes ou indirectes; mais il en a été autrement; le système qu'elles ont suivi a été un système de monopole, de privilèges exclusifs, d'abrutissement et d'esclavage. Honte aux puissances Européennes qui y gouvernent!

En jetant un coup d'œil sur l'Amérique du Sud, nous voyons des républiques s'élever sur les ruines d'un gouvernement despotique. Le feu sacré de la liberté s'est élevé dans l'Amérique comme une flamme volcanique, et tend à éclairer le monde entier de sa vaste et brillante lumière. La tyrannie justifie les résolutions les plus violentes, il faut venger les droits naturels en brisant le sceptre de fer qui écrase. En considérant, jusqu'à ce jour, les résultats de l'entreprise des Indépendances de l'Amérique du Sud, nous nous permettons de penser que les esprits n'étaient pas assez mûrs, étaient trop empreints de fautes préjugés et d'abusées superstitions pour une révolution régénératrice. Loins de nous cependant l'idée de blâmer les hommes qui prirent part à ces événements, car nous pensons, de conviction, que toute colonie opprimée a le droit d'être libre quand elle le peut.

Les causes qui opérèrent la révolution de France, qui séparèrent la Hollande du joug de Philippe II, la Suisse de l'Autriche, les Etats-Unis de l'Angleterre, tenaient à l'intérêt de tous. On n'en peut pas dire autant de l'Indépendance des colonies espagnoles. La classe moyenne, la noblesse créole firent la révolution pour devenir la classe première, composée des Espagnols d'Europe, comme aux Canadas elle est composée du sang anglo-saxon, et ce fut au nom de Ferdinand qu'on souleva les autres classes. Celles-ci ne désiraient rien, et leur vue était bornée par l'horizon, au-delà duquel pour eux le monde finissait.

L'Espagne a perdu ce pays par sa faute, et l'émancipation du Canada est préparée, rendue inévitable par les fautes qui ont amené l'Indépendance des Etats-Unis. Ici cette révolution a été conduite, légitimée par les rigueurs et les mesures imprudentes du gouvernement anglais, et il en sera de même au Canada.

Les possessions britanniques, situées entre le Canada et la Louisiane, fatiguées de l'oppression de leur métropole, supportaient avec impatience le joug qui leur était imposé; enfin la fusillade de Lexington leur fit arborer l'étendard de la révolte; et de ce moment commença la guerre de l'Indépendance, avec un courage digne des temps héroïques.

Le combat de Bruner's Hill, où pour la première fois les Américains osèrent dans un combat régulier, braver les armes de leurs oppresseurs, fut le signal de l'émancipation de toute l'Amérique, et donna même du genre humain. Le sang versé pour l'Indépendance des Américains a appelé la révolution de France, l'Indépendance de l'Amérique du Sud; il appelle à grands cris l'Indépendance des Canadas; il a éveillé chez les nations de l'Europe le besoin de liberté. Tels sont quelques uns des résultats grandioses de cette résistance à la tyrannie. L'Angleterre puisse-t-elle enfin se ressouvenir du spectacle de cette terrible expérience!

Les Américains déclarèrent à la face de l'univers que le roi d'Angleterre par une domination despotique et cruelle, avait rompu et anéanti tous les liens de soujection et de fidélité, et fait cesser dans ces colonies tous les pouvoirs et toutes les autorités émanés de lui, et ils firent bien; car c'est en vain que l'autorité voudrait se déguiser qu'elle vient des hommes. La nature, l'expérience, l'histoire, le sentiment intérieur apprennent aux rois qu'ils tiennent des peuples tout ce qu'ils possèdent. Tout homme tient de Dieu sa vie, sa liberté, le droit imprescriptible de n'être gouverné que par la raison et la justice; et il doit montrer un front menaçant contre tout attentat qui tend à le priver de ces biens.

Canadiens, qui êtes si patients dans vos maux, sachez agir en masse, qu'un élan unanime vous emporte tous contre vos tyrans pour reconquérir vos droits naturels, ou mourir avec gloire et générosité. Il est des circonstances où le lâche seul dit: il faut obéir et haïr.

Par une suite naturelle et nécessaire des droits et des institutions qui ont été garantis par les capitulations et les traités en vertu desquels les Canadiens sont devenus membres de l'Empire de la Grande-Bretagne, découlaient le privilège de pouvoir garder avec leurs droits, leur langue, leurs institutions, leurs mœurs, leurs usages et leur religion.

Un délire affreux a porté le Gouvernement Anglais à réunir sur la minorité anglaise, si faible partie de la communauté dans le Bas-Canada, les privilèges, une distinction injuste et favorite; tandis que les neuf-dixièmes de la population sont abreuvés d'amertumes et d'affreuses calamités. Ce sont des injustices criantes.

Maintenant, après leur avoir violé tous les droits, on ose leur proposer des envahissements déshonorés et pervers. Les Canadiens néanmoins pensent, avec raison, qu'eux seuls devaient décider de ce qui convient à leur bonheur, et que toute l'administration des affaires devraient leur appartenir. Depuis long-temps ils sentent qu'ils sont traités avec une hauteur insultante, navrés d'une foule d'injustices, de vexations particulières, ils s'indignent des préférences impolitiques, de l'humiliation des citoyens; ils n'ont que trop souffert l'arbitraire, les meurtres, les viols, le pillage, les incendies et les meurtres de leurs concitoyens; le besoin de justice s'accroît dans leurs cœurs.

L'Angleterre ignore-t-elle que le mot de liberté est magique, et que son amour est naturel à l'homme? Elle ne doit pas ignorer que les nations quand elles sont fatiguées de l'oppression de leurs gouvernements, dépouillées de la confiance morale, peuvent se révolter contre eux; et lorsqu'elles le veulent absolument, elles finissent, tôt ou tard, à se procurer les moyens et la force nécessaires pour renverser tous les obstacles qui ont pu leur opposer.

TERRITOIRE EN DISPUTE.

26e. CONGRES.—1re. SESSION.

EXTRAIT DES DÉBATS DANS LE SÉNAT, 17 JANVIER, 1840.

Le Sénat prit en considération la résolution de Mr. William, demandant au Président des Etats-Unis la correspondance avec le gouvernement anglais, qui n'avait pas encore été communiquée, au sujet de la frontière du Maine, et avec le ministre anglais et le gouverneur du Maine concernant l'invasion de l'Etat du Maine, et l'exercice de la juridiction du territoire en dispute.

La question qui fut agitée eut lieu sur cette résolution additionnelle proposée par Mr. Ruggles:

« Que le Président soit requis de communiquer au Sénat, autant que peut le permettre l'intérêt du service public, si il y a eu des mesures de prises, et quelles elles sont, en conformité de l'acte du Congrès de mars 1839, ou autrement, pour expulser les troupes anglaises qui ont pris possession d'une partie du Territoire réclamé par la Grande-Bretagne; et surtout si, depuis la dernière session du Congrès, des postes militaires ont été établis au Maine, ou toute autre mesure préparatoire adoptée pour la défense de l'honneur et des droits de la nation et du Maine, quant à la réclamation persévérante de la Grande-Bretagne sur une portion du Territoire de cet Etat. »

Il y eut sur cette question d'assez longs débats, dont nous en donnons la partie la plus essentielle.

Mr. Buchanan pense qu'elle contenait une censure implicite du président qui n'en méritait pas, en ce qu'elle conduisit cet officier sur cette matière importante et délicate avait obtenu l'approbation de tout le pays, sans distinction de parti politique; que n'ayant pas eu d'invasion du territoire, ni aucun imminent danger d'une telle invasion, et n'étant que du 1er de janvier que le président a pu connaître l'invasion actuelle de deux compagnies de troupes anglaises au Lac de Temiscouata, ainsi antérieurement à cette époque, aucune mesure militaire n'aurait pu être prise, par le président, sans qu'il n'encourût la censure et sans faire au gouvernement anglais l'offense qu'on en reçoit maintenant.

Qu'il ignore quelle marche a été suivie par le président depuis la lettre du gouverneur Fairfield, mais qu'il présume qu'il aura protesté contre l'occupation militaire par les autorités anglaises du territoire en litige, en violation de l'accord et des droits du Maine qui en a demandé une explication au ministre anglais, qu'ayant essayé de chasser ces troupes par la force qu'il devait en appeler au Congrès pour lui en fournir les moyens.

Mr. Ruggles observe que dans sa demande il n'avait pas pour but de censurer le président, que ce n'était qu'une simple enquête qu'il désirait; et si le président ne s'est pas conduit selon qu'il le devait, ce sujet sera décidé par l'Etat qu'il représente; qu'il pense que le président a sans doute agi depuis la communication qu'il a eue de la lettre du gouverneur du Maine, que c'est inconnu et mérite d'être connu; qu'une violation palpable et formelle de la convention contractée par la médiation du gén. Scott a eu lieu, et qu'il pense que son amendement sera adopté.

Mr. Allen admet que le sujet est très délicat, et que le Congrès, l'Exécutif et tout le Peuple Américain étaient unanimes pour cette grande question en accordant au Maine le droit sur le territoire en dispute.

Après quelques autres remarques de MM. Clay, Davis et Buchanan, cette résolution fut adoptée.

« Si les Représentans de la nation américaine font leur devoir, comme nous n'en doutons pas, des mesures fermes seront promptement adoptées pour apprendre aux Anglais que les Peuples les plus pacifiques sont terribles dans leur vengeance, quand ils sont poussés à bout par un voisin ambitieux et injuste, et qu'on ne viole pas impunément les droits d'un PEUPLE LIBRE. »

Le gouvernement et le Peuple des Etats-Unis ne doivent nourrir aucun doute de l'entière coopération des CANADIENS dans les actes qui tendront à purger le sol vierge de l'Amérique, cette terre de Libérie, d'une autorité européenne barbare, et qui, dans son aveuglement et sa fureur, a frappé cruellement toutes les libertés d'un Peuple amoureux de la justice en souillant les droits les plus saints de l'humanité. Ed. P. C.

SÉNAT.

— 22 Janvier.—Le Président communique la correspondance qui a eu lieu entre M. Forsyth, Secrétaire d'Etat et Mr. Fox, le ministre anglais, au sujet du Territoire en Dispute. En voici la substance:

Mr. Forsyth demanda s'il y avait des troupes anglaises sur le territoire en litige, et s'il y en avait, pour quoi étaient-elles là?

Mr. Fox répondit, que des troupes appartenant au gouvernement de sa majesté, étaient en effet sur le Territoire en question, mais non pas avec l'intention de prendre une attitude belliqueuse et qu'elles y étaient stationnées POUR PROTÉGER LES VAISSEAUX QUI PASSENT ENTRE LE NOUVEAU-BRUNSWICK ET LE BAS-CANADA!!!

Mr. Forsyth observa que la réponse de Mr. Fox n'avait pas satisfait le Président, et que ses instructions lui enjoignaient de dire que l'Exécutif considérait la station de ces troupes anglaises sur le Territoire du Maine comme une infraction impudente de l'accord fait entre le général Scott et sir John Harvey.

Le comité ordonna l'impression de 5,000 copies de l'extrait de cette correspondance, et la question fut renvoyée au comité des affaires étrangères.

« Quelle bonne foi! quelle déception! Des Commissaires sont nommés par le gouvernement anglais pour examiner le Territoire en Dispute afin de pouvoir, si faire se peut avoir de justes données propres à concilier les deux gouvernements; néanmoins on ne peut plus douter maintenant que ces commissaires n'aient été envoyés pour choisir des postes militaires. »

Aujourd'hui que des casernes ont été bâties sur le Territoire du Maine, que des corps militaires en ont pris possession, le ministre anglais à Washington ose encore, près du Président des Etats-Unis, recourir, pour cacher les vues ambitieuses de son gouvernement, à la déception la plus sensible.

Quoi! vous dites que les troupes anglaises placées sur le Territoire en litige sont pour la protection des vaisseaux qui passent entre le Nouveau-Brunswick et le Bas-Canada; mais croyez-vous donc, Mr. le diplomate, que les autorités Américaines ignorent que la navigation du fleuve St. Laurent est close depuis le mois de Novembre jusqu'au mois de Mai suivant qu'elle s'ouvre de nouveau!

Cependant, c'est au commencement de l'hiver, c'est à l'époque que votre prétendue protection n'est fondée sur aucune probabilité, que des troupes sont envoyées dans l'intérieur du pays (observez-le bien) loin du fleuve, pour protéger vos vaisseaux qui n'ont aucun ennemi ni aucun danger à redouter, et qui s'éloignent des eaux du St. Laurent durant l'hiver.

Enfin le voile épais qui couvrait les yeux du gouvernement Américain, quant aux dispositions amicales de l'Angleterre vis-à-vis des Etats-Unis, par la mauvaise foi, la duplicité et la déception de la politique anglaise, finira par se déchirer, ses yeux se déchireront pour s'ouvrir entièrement. Il est temps!.....

Extrait d'une lettre à l'Éditeur du Démocrate, datée de Masardis, 14 janvier 1840.

J'ai été informé d'un homme qui est arrivé ce soir de Madawaska, que les anglais ont construit une grande maison à l'embouchure de la rivière Madawaska, sur la rive Sud du St. Jean, pour la convenance de leurs soldats. On dit que cette maison pourra contenir 500 hommes. La personne de qui je tiens ces informations a aussi ajouté qu'il a eu une conversation avec un officier anglais, qui lui a dit qu'il y avait quatre compagnies au lac de Temiscouata, et que deux régiments additionnels étaient en marche pour se rendre à la même place. Ces mouvements indiquent la détermination de leur part de prendre une possession permanente du Territoire.

Preuves des vues équitables, et des sentiments d'amitié, et de l'accomplissement des contrats solennels de la part des anglais.

The Age, Journal Officiel d'Augusta, (Maine) du 14 janvier, contient le paragraphe suivant: « Nous sommes informés par un Monsieur, qui arrive de St. Jean, Nouveau-Brunswick, que le nombre des troupes anglaises, assemblées dans cette ville est de 6000 hommes. Que signifie cela? »

Du Canadien de Québec.

Extrait d'une lettre de la Baie des Chaleurs, district de Gaspé:—

« On a labouré ici le treize décembre. On fait ici signer une pétition contre l'annexion du district de Gaspé au Nouveau-Brunswick. Tous les Anglais, Écossais et Acadiens le signent avec plaisir et espèrent que leurs justes réclamations contre une mesure qu'ils appellent eux-mêmes tyrannique, seront écoutées. »

Haut-Canada.—Le Bill des Réserves du Clergé a été finalement passé dans la chambre d'assemblée à la majorité de 7, la division ayant été de 28 contre 21. Le préambule du bill avait d'abord été rejeté, de même que la proposition faite par M. Thornburn de vendre les réserves et d'en laisser le produit à la disposition de la législature, et le comité-général allait se lever sans faire rapport, lorsque quelques membres réformistes qui s'étaient opposés au préambule se réunirent à la majorité en faveur de la mesure. Ces membres sont MM. McDonnell de Stormont, Chisholm de Glengary, Shaver, Cook et McCargar. S'ils se fussent opposés à la mesure, elle aurait été rejetée à une majorité de 3.

« La marche suivie par plus d'un tiers des membres réformistes, dit l'Examiner, de même que par une partie de la presse réformiste, devra diminuer beaucoup la responsabilité que nous avons dit dans un numéro précédent avoir été assumée par le gouverneur-général. C'est à des Réformistes éprouvés que le pays doit la division des Réserves du Clergé, à l'annonce de ses desirs bien connus et souvent exprimés du peuple. La conduite des membres catholiques nous paraît tout-à-fait inexplicable, attendu que l'opération du bill empêchera sans le moindre doute l'Église à la

quelle ils appartiennent d'avoir jamais un cheveu de fond des réserves. »

Le seul amendement de conséquence qui ait été fait au bill, est que le produit des réserves sera placé dans la province et non en Angleterre comme c'a été ci-devant le cas, et que les différentes dénominations religieuses viendront en partage à proportion de leur population, et non de leurs contributions religieuses.

Un lettre particulière de Montréal mande que Sir James McDonnell s'en va dans le Haut-Canada comme administrateur de gouvernement et commandant des forces. Cela vient à l'appui du rapport signalé par les journaux du Haut-Canada, que Sir George Arthur a résigné et qu'il est sur le point de partir pour l'Angleterre.

Selon un autre bruit courant, ce ne serait pas Sir James McDonnell qui irait administrer le gouvernement du Haut-Canada, mais M. le juge-en-chef Stuart, jusqu'à ce qu'il arrive d'Angleterre un successeur à Sir George Arthur.

Important du Haut Canada.

Le Herald de Toronto annonce que dans le Western District il se prend des mesures pour une Assemblée Générale du District, à la fin de faire parvenir au Parlement Impérial une pétition demandant la séparation du district de la province du Haut-Canada, et la liberté de se joindre aux États-Unis. Cette démarche serait due au délai survenu dans l'indemnisation de ceux qui ont souffert des pertes par suite de l'insurrection et des invasions récentes.

Le bruit court que M. le procureur-général du Haut-Canada, Hagerman, a été nommé juge à la place de M. Sherwood, qui a résigné, et que M. le solliciteur-général, Draper, a été nommé procureur-général, ayant été lui remplacé par M. Robert Baldwin. Un autre bruit signalé par le Transcript de Montréal dit que M. Hagerman a été démis.

La Gazette Officielle contient une proclamation érigeant la paroisse de St Raphaël, comté des Deux-Montagnes, pour les fins civiles.

Chose étonnante, la température a été beaucoup plus rigoureuse dans les régions moins septentrionales de cet hémisphère, qu'au Canada, cette année. Voici ce qu'on lit dans un journal du Sud:—

« Le froid est tellement rigoureux dans la Caroline du Nord et du Sud, que toutes les rivières sont gelées; depuis fort long-temps on n'a ressenti un froid aussi excessif. Dans le Kentucky, la rivière de l'Ohio est couverte de glaçons, et la terre, de neige. À Pittsburg, (Pennsylvanie) le thermomètre, le 3 janvier, était de 20 degrés au-dessous de zéro. La rivière James est fermée par les glaces à Richmond. La rivière Potomac est gelée à une distance considérable au-dessus d'Alexandrie et la Baie de la Chesapeake est gelée à cinquante milles au-dessus d'Annapolis. »

[L'Indicateur de New-York.]

S'il faut en croire un journal américain, le Sen, l'incendie du Lexington vient de révéler l'acte le plus vil, le plus capable de soulever l'indignation publique, qu'il soit possible de lire dans les annales des désastres maritimes. Nous mêmes n'osons pas y croire, car alors tout citoyen aurait le droit de faire justice d'une lâcheté aussi insigne, fruit d'un calcul qui fait trembler, et d'une cupidité sans exemple. Voici la lettre que dit le Sen: Vendredi soir, le capitaine Comstock a expédié à New-York une lettre dans laquelle il dit que le capitaine WILLIAM TERRILL, du sloop Improvement, se trouvait avec son sloop à une distance de quatre ou cinq milles du Lexington, lorsque ce steambot commença à brûler; si le capitaine TERRILL, ajoute-t-il, était allé immédiatement au secours du Lexington, il aurait pu sauver une grande quantité de monde. L'excuse que donne le capitaine TERRILL, c'est qu'en se dérangeant, il aurait perdu la marée pour se rendre à sa destination! Il ne s'est donc pas arrêté, et a laissé périr de la mort la plus affreuse plus de cent personnes!

Nous nous abstiendrions de faire aucune réflexion à ce sujet; tout ce que nous pourrions dire se servirait qu'à établir l'indignation que chacun ressentira à la lecture de cet atrocité calcul.

DE L'INDICATEUR DU 23.

Nous attendons avec une vive impatience l'arrivée du British Queen, selon toute probabilité, nous apportera d'importantes nouvelles, tant politiques que commerciales. Ce steamer a maintenant 21 jours au noir, et commence à être un peu en retard.

DE L'INDICATEUR DU 25.

Les nouvelles apportées par le paquebot de Londres, le Québec, sont peu importantes. — Les feuilles anglaises ne s'occupent que du jugement des Chartistes. Il paraît que l'on redoute un coup de main préparé en faveur des prisonniers, au procès de Monmouth. Le Herald dit que l'Indicateur, journal chartiste, a posé ouvertement à l'assassinat les témoins pour détruire en eux les pièces de conviction. — Nous lisons aussi dans les journaux anglais que le maréchal Valey a été destitué et qu'il a été remplacé par le général Trevelch.